

**VIGIE EN SANTÉ DES VOYAGEURS**  
Mise à jour en date du 3 décembre 2010, vol. 11, no 11

**RISQUES DE BLESSURES CHEZ LES VOYAGEURS**

**ÉTAT DE LA SITUATION :**

Chez les canadiens, les données de 1996 à 2004 montrent que les blessures non intentionnelles sont responsables de 18,7 % des décès associés aux voyages. Parmi les blessures non intentionnelles, on compte les collisions routières, les chutes, les incendies, les contacts avec des animaux et la noyade.

Plusieurs études ont révélé que les taux de blessures, mortelles ou non, sont plus élevés chez les touristes que chez les habitants de l'endroit. Les facteurs de risque chez les voyageurs comprennent une mauvaise connaissance de l'environnement, l'essai de nouvelles activités, l'abus de l'alcool et de drogues, et « l'euphorie des vacances ».

**1- BLESSURES LIÉES AUX COLLISIONS ROUTIÈRES**

Quatre-vingt-dix pour cent des blessures liées aux collisions routières se produisent dans les pays à revenu faible et moyen. Les personnes les plus pauvres qui prennent les moyens de transport les moins chers, comme des taxis et des autobus surchargés sont le plus souvent les victimes des collisions routières. Les touristes, surtout ceux qui voyagent à petit budget, utilisent eux aussi ces moyens de transport et s'exposent donc à de plus grands risques.

En 2000, 50 % des décès causés par des collisions routières dans le monde sont survenus dans les régions de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental, et particulièrement en Inde où le taux de mortalité lié aux collisions routières est le plus élevé au monde.

Les voyageurs qui se déplacent à vélo ou à l'aide d'autres véhicules à deux roues sont particulièrement à risque de subir des blessures à la tête. Les cyclistes présentent également un risque accru de contracter la rage à la suite de morsures infligées par des chiens errants.

Les voyageurs peuvent s'informer sur les risques liés à la circulation dans chaque pays en consultant le site Web de l'Association for Safe International Road Travel ([www.asirt.org](http://www.asirt.org)). Des droits d'accès sont exigés.

## **RECOMMANDATIONS:**

Le voyageur devrait :

- Éviter de se déplacer à motocyclette, ou le faire avec une grande prudence.
- Boucler sa ceinture de sécurité en tout temps et dans tous les véhicules motorisés.
- Respecter le Code de la route local et la signalisation locale.
- Ne pas conduire après avoir bu de l'alcool.
- Éviter de conduire la nuit.
- Apporter le siège d'auto des jeunes enfants pour leur sécurité en avion et en auto.

## **2- NOYADES ET BLESSURES LIÉES AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES**

Des données indiquent que les voyageurs sont plus nombreux à se noyer que les habitants de l'endroit, ce qui est probablement attribuable à un manque d'expérience en eau libre, à la baignade dans des endroits inconnus ou à une formation insuffisante pour conduire un bateau.

On estime qu'en 1999, jusqu'à 80 % des plaisanciers qui se sont noyés auraient pu avoir la vie sauve s'ils avaient porté un vêtement de flottaison individuel.

## **RECOMMANDATIONS :**

Le voyageur devrait :

- Porter un vêtement de flottaison individuel à bord d'un bateau.
- Ne pas consommer d'alcool lorsqu'il va sur l'eau.

## **3- TOURISME EXTRÊME**

Ce sont des activités comme l'alpinisme, la randonnée en haute altitude, la plongée sous-marine, le bungee, ou tout autre sport exigeant et comportant un certain degré de dangerosité.

Parmi les blessures liées à ces activités, on compte les blessures musculo-squelettiques telles les entorses, les ampoules, les ecchymoses et les lacérations, les problèmes cardiovasculaires auparavant inconnus, les traumatismes crâniens lors d'escalades, les fractures, les morsures et bien d'autres.

## **RECOMMANDATIONS :**

Le voyageur devrait :

- Planifier son voyage avec un voyageur réputé.
- S'assurer d'être physiquement prêt à fournir les efforts nécessaires pour participer à l'activité.
- S'assurer auprès de son médecin que sa condition cardiaque le lui permet.

- Suivre un cours de plongée sous-marine avec des instructeurs agréés et plonger avec des guides agréés.
- Avoir une trousse de premiers soins adaptée au genre d'activité projetée.
- Éviter les contacts avec les animaux.

## CONCLUSION

L'intervenant en santé voyage doit toujours s'informer des intentions du voyageur en termes d'activités afin de lui prodiguer les conseils appropriés. Il faut rappeler au voyageur que l'accès aux services médicaux d'urgence et la qualité des soins sont variables, ce qui peut entraîner des complications, même pour une blessure mineure. Si le voyageur pratique des sports extrêmes, il est bon de lui suggérer de souscrire à une assurance voyage étendue qui englobe l'évacuation et les incidents liés aux sports.

---

Source :

1. Comité consultatif de la médecine tropicale et de la médecine des voyages. *Déclaration sur les risques de blessures chez les voyageurs*. Relevé de maladies transmissibles au Canada. Volume 36, DCC 13, octobre 2010.